REPUBLIQUE FRANCAISE

COMMUNE DE VAULX-EN-VELIN

vaulx en velin

EXTRAIT DU REGISTRE
DES
DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du **21 septembre 2017**

Compte rendu affiché le **27 septembre 2017**

Date de convocation du Conseil municipal le **15 septembre 2017**

Président : **Madame Hélène GEOFFROY, Maire.**

Secrétaire élu : **Monsieur Jacques ARCHER**

Nombre de membres		
Art. 2121-2 du CGCT	En Exercice	Qui ont pris part à la délibération
43	43	34

Membres présents à la séance :

Hélène GEOFFROY, Pierre DUSSURGEY, Matthieu FISCHER, Stéphane GOMEZ, Muriel LECERF, Eliane DA COSTA, Marie-Emmanuelle SYRE, Nadia LAKEHAL, Yvan MARGUE, David TOUNKARA, Liliane BADIOU, Jean-Michel DIDION, Nassima KAOUAH, Jacques ARCHER, Pierre BARNEOUD, Armand MENZIKIAN, Régis DUVERT, Josette PRALY, Stéphane BERTIN, Christine BERTIN, Christine JACOB, Mourad BEN DRISS, Oscar ARAZ, Virginie COMTE, Myriam MOSTEFAOUI, Saïd YAHIAOUI, Philippe ZITTOUN, Philippe MOINE, Sacha FORCA, Batoul HACHANI.

Membres absents excusés ayant donné pouvoir :

Kaoutar DAHOUM à Jean-Michel DIDION, Fatma FARTAS à Muriel LECERF, Yvette JANIN à Stéphane GOMEZ, Antoinette ATTO à Pierre DUSSURGEY, Christiane PERRET-FEIBEL à Philippe MOINE, Charazede GAHROURI à Sacha FORCA.

Membres absents excusés :

Membres absents : **Ahmed CHEKHAB, Morad AGGOUN, Bernard GENIN, Nordine GASMI, Nawelle CHHIB, Patrick MANDOLINO, Mustafa USTA**

Membres démissionnaires : **Marie-France VIEUX-MARCAUD, Sophie CHARRIER, Sandra OLIVER, Dorra HANNACHI**

Objet :

17.09.0794
Création de la Maison de quartier - Médiathèque - Autorisation de signature du marché de maîtrise d'oeuvre - Annule et remplace la délibération n°17.06.0768

PREFECTURE DU RHONE
Reçu le 25 SEP. 2017
DIRECTION DES AFFAIRES JURIDIQUES ET DE L'ADMINISTRATION LOCALE

RAPPORT DE MADAME LECERF

Mesdames, Messieurs,

Par délibération du 18 mai 2016, le Conseil municipal décidait du lancement de la procédure de concours restreint en vue de désigner une équipe de maîtrise d'œuvre pour la conception et le suivi de la réalisation de la future Maison de quartier-Médiathèque au Mas du Taureau.

L'enveloppe prévisionnelle affectée aux travaux au stade programme est évaluée à 8 770 000 € HT, valeur mars 2016.

Le coût d'opération est évalué à 13 750 000 € HT, soit 16 500 000 € TTC et comprend notamment l'acquisition du foncier, les études préalables, les coûts d'ingénierie dont les honoraires de la maîtrise d'œuvre, les travaux y compris les aléas, la tolérance, l'actualisation et les révisions des prix, les frais de raccordement et concessionnaires, l'équipement mobilier/ informatique et l'acquisition de fond de documents.

Le planning prévisionnel de l'opération prévoit une durée des études de 8 à 10 mois, 5 mois de consultation des entreprises de travaux et une durée de travaux de 17 mois environ avec l'objectif d'une mise en service au 1er trimestre 2020.
Suite aux avis et classements établis par le jury de concours, à la levée de l'anonymat des prestations remises par les candidats admis à concourir, le groupement dont l'agence Ricciotti est mandataire a été désigné lauréat par arrêté en date du 10 mai 2017. La négociation du contrat de maîtrise d'œuvre avec ce lauréat du concours a été conduite par le pouvoir adjudicateur.

L'offre négociée a été soumise à la CAO du 20 juin 2017. La CAO a retenu l'offre du groupement représenté par l'agence Ricciotti.

Le Conseil municipal en date du 22 juin a autorisé la signature du marché de maîtrise d'œuvre.

Avant la signature de l'acte d'engagement et la notification du marché, l'Agence Rudy Ricciotti a informé les services municipaux qu'une erreur matérielle s'était glissée dans le montant total du forfait provisoire de rémunération ; le mandataire a omis d'additionner, au montant de la mission de base, le montant des missions complémentaires pourtant bien chiffrées en annexe 1 à l'acte d'engagement et portant sur les missions suivantes : SSI (Sécurité des systèmes incendie) - Entretien / Maintenance - DEM (définition des mobiliers) et TDS (traitement de la signalétique).

Dans la mesure où la CAO du 20 juin 2017 et le Conseil municipal du 22 juin 2017 se sont prononcés sur un montant erroné, il a été décidé pour sécuriser la procédure, de convoquer à nouveau la CAO chargée de l'attribution du marché pour lui soumettre le montant exact du forfait provisoire de rémunération incluant la mission de base et l'ensemble des missions complémentaires telles que définies au marché et bien chiffrées par le groupement à savoir :

- Montant mission de base : 1 239 148,47 € HT,
- Missions complémentaires : 196 440,00 € HT,
- Prix forfaitaire des missions de base et complémentaires hors TVA : 1 435 588,47 €HT.

La CAO du 5 septembre 2017 a pris acte du montant corrigé et a attribué le marché au groupement représenté par l'Agence Rudy Ricciotti.

En conséquence, je vous propose :

➢ D'approuver le présent rapport ;

➢ De décider que la délibération issue du présent rapport annule et remplace la délibération du 22 juin relative au concours de maitrise d'œuvre Maison de quartier - Médiathèque au Mas du Taureau ;

➢ D'autoriser Madame la Maire à signer le marché de maîtrise d'œuvre avec l'équipe AGENCE RUDY RICCIOTTI/ OTEIS/ LAMOUREUX ET RICCIOTTI INGENIERIE/ ETAMINE/ GBA&CO/ URBALAB/ SCENARCHIE/ STUDIO TOTEM/ THERMIBEL d'un montant de 1 435 588,47 €HT € HT soit 1 722 706,16 € TTC et ayant produit les attestations et certificats ;

➢ D'autoriser Madame la Maire à solliciter les subventions au taux maximum auprès des différents partenaires ;

➢ De dire que le montant des dépenses pour le marché de maîtrise d'œuvre sera inscrit dans l'autorisation de programme relative à l'opération ;

➢ D'autoriser Madame la Maire à déposer toutes les autorisations administratives nécessaires et notamment le permis de construire.

Le Conseil municipal, après avoir délibéré, et à l'unanimité.

Nombre de suffrages exprimés : 34
Votes Pour : 34
Votes Contre :
Abstention :

➢ Approuve le présent rapport ;

➢ Décide que la délibération issue du présent rapport annule et remplace la délibération du 22 juin relative au concours de maitrise d'œuvre Maison de quartier - Médiathèque au Mas du Taureau ;

➢ Autorise Madame la Maire à signer le marché de maîtrise d'œuvre avec l'équipe AGENCE RUDY RICCIOTTI/ OTEIS/ LAMOUREUX ET RICCIOTTI INGENIERIE/ ETAMINE/ GBA&CO/ URBALAB/ SCENARCHIE/ STUDIO TOTEM/ THERMIBEL d'un montant de 1 435 588,47 €HT € HT soit 1 722 706,16 € TTC et ayant produit les attestations et certificats ;

➢ Autorise Madame la Maire à solliciter les subventions au taux maximum auprès des différents partenaires ;

➢ Dit que le montant des dépenses pour le marché de maîtrise d'œuvre sera inscrit dans l'autorisation de programme relative à l'opération ;

➢ Autorise Madame la Maire à déposer toutes les autorisations administratives nécessaires et notamment le permis de construire.

Ainsi fait et délibéré en Mairie, les jour, mois, et an que dessus et ont signé au registre les membres présents.

Pour extrait conforme

Madame la Maire,

MAIRIE de VAULX-EN-VELIN (Rhône)

Hélène GEOFFROY